

PROCEDURE
Validation des Acquis Professionnels et Personnels
(VAPP)

Rentrée 2025/2026

CALENDRIER

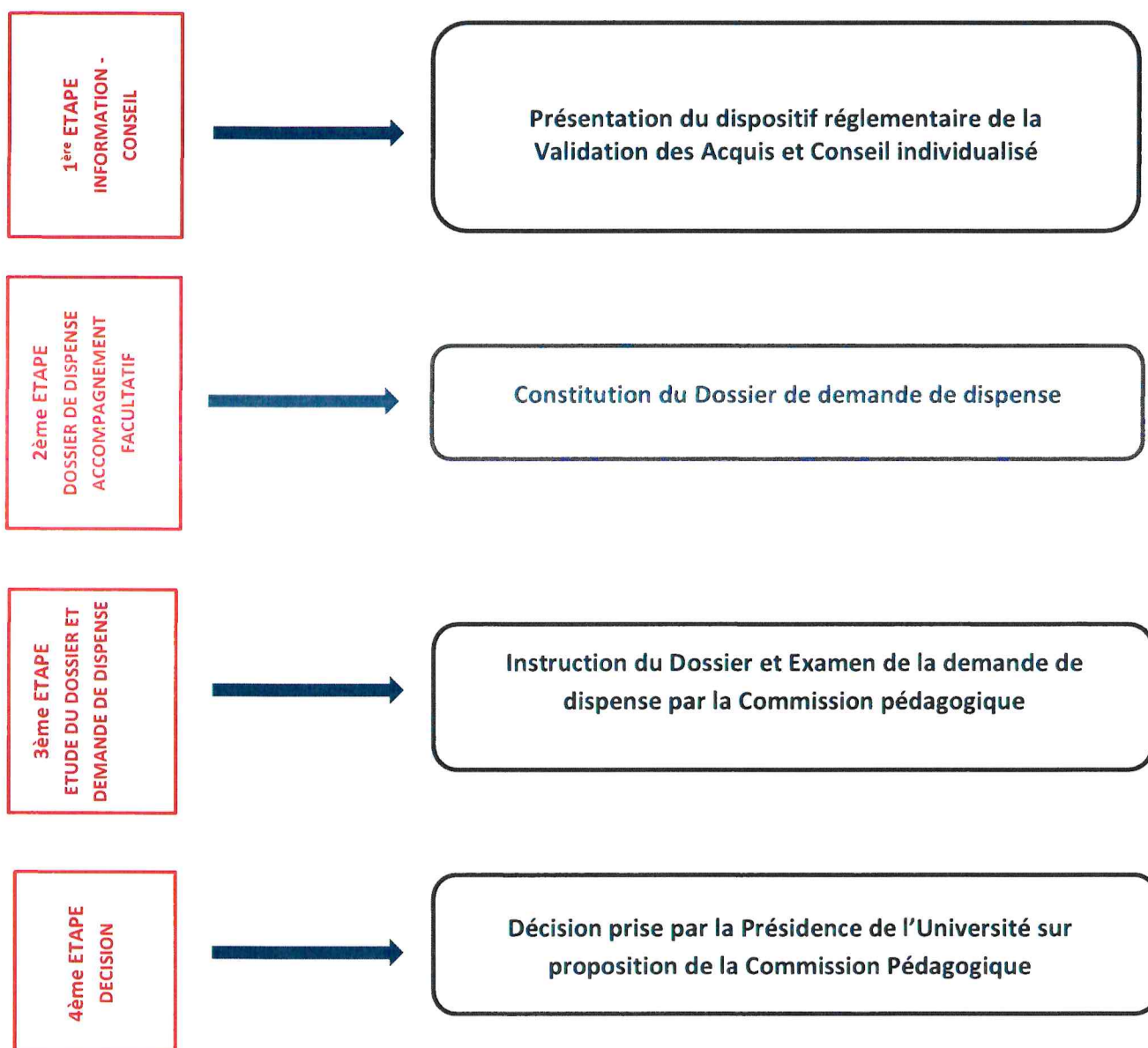
Dépôt du Dossier	<ul style="list-style-type: none">✓ Constitution du dossier de Demande de dispense au titre de l'année 2024-2025	Du 28 mars au 02 juin 2025
Etude du dossier	<ul style="list-style-type: none">✓ Instruction du Dossier✓ Examen de la demande par la Commission pédagogique	Avril à juin 2025
Notification et arrêtés	<ul style="list-style-type: none">✓ Proposition de la Commission pédagogique✓ Arrêté de la Présidence	De Juillet à Septembre 2025

Le dossier doit être transmis complet à :

Diplômes hors IUT du Limousin
Direction Formation Continue et Apprentissage
Campus des Jacobins
88 rue du Pont Saint Martial
87000 LIMOGES
05.55.14.90.70 dfc@unilim.fr

Diplômes de l'IUT du Limousin
IUT du Limousin
Service Formation Continue, Relations
Entreprises, Alternance
05 55 43 43 95
iut-entreprises@unilim.fr

PROCEDURE Validation des Acquis Professionnels et Personnels (VAPP)



ATTENTION

Cette procédure est en lien avec la reprise d'études et parallèle à la candidature en formation. (parcoursup ; eCandidat ou monmaster.gouv)

Une seule session par année universitaire

Cette procédure ne concerne pas les diplômes d'Ingénieur et les diplômes universitaires (DU/DIU)